

DEPARTEMENT
DU
PUY-DE-DOME

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **2**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
Décision Modificative
(DM) n°4 du budget
annexe PERILS

SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre 2023 à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le
mercredi 06 décembre 2023 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Sophie DELAIGUE, Michel COMBRONDE, Vincent
PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre
SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric
BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Serap ALP, Yoann BENTEJAC,
Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU,
Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Didier STURMA à Isabelle FUREGON,
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,
Martine MUNOZ,

Secrétaire de séance :

Sophie DELAIGUE

DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET ANNEXE PERILS

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- **Vu** les instructions budgétaires et comptables M14 ;
- **Vu** la délibération n°52 du 14 mars 2023, approuvant le budget primitif du budget annexe PERILS 2023 ;
- **Vu** la délibération n°5 du 16 mai 2023, approuvant la DM1 du budget annexe PERILS 2023 ;
- **Vu** la délibération n°20 du 20 septembre 2023, approuvant la DM2 du budget annexe PERILS 2023 ;
- **Vu** la délibération n°16 du 14 novembre 2023, approuvant la DM3 du budget annexe PERILS 2023 ;
- **Considérant** le besoin au chapitre 66, Charges financières, pour le paiement des intérêts des lignes de trésorerie, il est nécessaire de prévoir un complément d'un montant de 30 000,00 € qui seront compensé en recettes par un complément de subvention d'équilibre provenant du budget principal prévu au chapitre 74 ;

Il est proposé la décision modificative suivante :

Compte budgétaire	BP + DM Dépenses	Dépenses	BP + DM Recettes	Recettes
Section de fonctionnement				
Dépenses et recettes réelles de fonctionnement				
<i>Chapitre 66 – Charges financières</i>				
D/66/6615 – Intérêts des comptes courants		+ 30 000,00 €		
<i>Sous total chapitre 66</i>	55 000,00 €	+ 30 000,00 €		
<i>Chapitre 74 – Subvention d'exploitation</i>				
C/74/747 – Subvention				+ 30 000,00 €
<i>Sous total chapitre 74</i>			290 699,01 €	+ 30 000,00 €
Total des variations section de fonctionnement		+ 30 000,00 €		+ 30 000,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** la décision modificative n°4 du budget annexe PERILS ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Sophie DELAIGUE

Le Maire,




Stéphane RODIER